

Nombre de membres

Séance du vendredi 4 mars 2022

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Deux mille vingt deux

Et le quatre mars

Date de la Convocation

28/02/2022

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

28/02/2022

Présents : ABRINES André, ADAM Marc, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul,
CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise,
JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, MARTEL Magalie, ROTH Eberhard,

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain, DEVERNAY Anne-Sophie, excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Participation au SDE

le conseil municipal se trouve dans l'obligation d'accepter l'extension du réseau électrique pour alimenter
la parcelle ZE 214 avec une participation financière de la commune estimée à 2914.35 €.

POUR : 11 ABSTENTION : 1

2- Convention avec associations Païolive et Qualité de vie à Grospierres

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention avec les associations, Païolive et
Qualité de vie à Grospierres avec une participation financière de 65 € / mois. **POUR : 12**

3- Règlement intérieur d'utilisation de la Maison des Associations

Le conseil municipal valide le règlement intérieur ci-joint pour l'utilisation de la Maison des associations.
POUR : 12

4- Délégation donnée au Maire pour ester en justice

Le Maire fait part au conseil qu'il convient de modifier la délibération N° 010-07-2020 du 24 juillet 2020
notamment le 5^{ème} paragraphe concernant les actions en justice sans préciser de domaines précis. Le 5° est modifié
comme suit :

**5° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées
contre elle et devant toutes les juridictions dans tous les domaines. POUR : 12**

5- Enfouissement lignes quartier de l'Eglise

Mme le maire de Grospierres fait part au Conseil municipal de l'étude des travaux d'enfouissement
des lignes électriques et Télécom par le SDE sur le quartier de l'Eglise.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis qui s'élève à 97 479,52 € HT et de programmer les travaux
d'enfouissement des lignes. **POUR : 12**

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 4 Mars 2022

Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tel. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.14

Nombre de membres

Séance du vendredi 4 mars 2022

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Deux mille vingt deux

Et le quatre mars

Date de la Convocation

28/02/2022

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

28/02/2022

Présents : ABRINES André, ADAM Marc, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, MARTEL Magalie, ROTH Eberhard,

Absents excusés : BONNAURE Martin, VIALLE Romain, DEVERNAY Anne-Sophie, excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

6- Demande de participation pour broyage déchets verts à domicile

Le conseil municipal décide la mise en place d'une participation pour le broyage des végétaux à domicile, pour les personnes non imposables et sans moyens matériel permettant de transporter les déchets verts. Gratuité pour la première heure d'intervention et ensuite 50 € l'heure au-delà de la première heure avec un maximum de 3 heures par an. **POUR : 7 CONTRE : 4 ABSTENTION : 1**

7- Adoption de la charte des comités de quartiers

Le conseil municipal approuve la charte pour la mise en place des comités de quartiers.
POUR : 12

8- Ouverture de crédit pour travaux en investissement avant vote du budget

Le conseil municipal décide de faire une ouverture de crédit avant le vote du budget 2022 sur le compte 168758 pour un montant de 4092.36 € correspondant à l'annuité des travaux effectués par le SDE
POUR : 12

9- Extinction de l'éclairage public la nuit

Le conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu une partie de la nuit dès que toutes les horloges astronomiques seront installées (horaires à définir). **POUR : 12**

10- Demande subvention à la Région pour l'installation d'un système de Vidéoprotection sur la commune de Grospierres

Le conseil municipal sollicite une aide auprès de la région AURA afin d'alléger les charges financières importantes inhérentes à ce projet dont le coût s'élève à 57 200 € HT. **POUR : 12**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 4 Mars 2022

Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.41